

Contribution n°131 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 11 juin 2026 à 22h02

Comment les garanties financières versées aux pièces PJ60-68 et le Plan de Gestion et de Démantèlement des Équipements (PGDE) de la pièce PJ70 démontrent-ils que le montant et les modalités des garanties constituées sont adéquats au coût réel et actualisé de la remise en état complète du site, y compris la gestion à long terme des plans d'eau résiduels, et quelles dispositions contractuelles garantissent la pérennité de ces engagements en cas de cessation d'activité ou de défaillance financière de DPL Granulats ?
